SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994 **Siège social** : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mars 2018, SICAV CROISSANCE informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2017 et à compter du 30 mars 2018 :

un dividende de 7,298 dinars par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV CROISSANCE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992 **Siège social** : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mars 2018, **SICAV RENDEMENT** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2017 et à compter du 30 mars 2018 :

un dividende de 3,637 dinars par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV RENDEMENT le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.